



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU MERCREDI 26 AOUT 2026 A LIEVIN

PRESENTS : Jean-Paul DELPORTE, Antonio DOS SANTOS, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Paul PESIN, Éric PICOT

EXCUSÉS : Belkacem ABDELHAK, Brahim BESBAS, Christophe CHAPRON, David DILIBERTO, Anthony HERBAUT

Assistent : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE, Franck CARON

En l'absence de Brahim BESBAS Président de la commission, Jean-Paul DELPORTE est désigné Président de séance.

La commission souhaite la bienvenue à Franck CARON et remercie Thomas ROBAIL pour son investissement au sein de la commission lors des 3 dernières saisons.

→ **ENQUÊTE : Encadrement technique des clubs 2026-2027 :**

L'**enquête** relative à l'encadrement technique des clubs ayant au moins une équipe de niveau Ligue a été envoyée aux clubs concernés le 09 juillet 2026. Ces derniers devaient y répondre avant le 21 août 2026. Plusieurs relances ont suivi (31 juillet, 07 août et 14 août 2026).

Les clubs suivants n'ont pas donné suite. La commission rappelle aux clubs que cette enquête est à renvoyer complétée avant le 1^{er} match officiel de l'équipe ou des équipes concernée(s) par une obligation d'encadrement. Après la présente notification, les clubs en infraction disposent d'un délai de 15 jours pour régulariser la situation. Passé ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 85 €.

- Bourbourg SC
- Bouvigny Boyeffles FC
- Compiègne Futsal ASC
- Labourse RC
- Lesquin US
- Liévin O
- Lille OSC
- Noyelles Sous Lens US
- Pévèle FC
- St Quentin Féminin

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2026-2027 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AIRE OS	Seniors R2	BROGNIART Patrick	BEF	BEF	Monsieur Patrick BROGNIART est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 8 et 9 septembre 2026 à Amiens.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur BROGNIART doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 8 et 9 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
AMIENS SC	Seniors Féminines R2	NORDEN Jimmy	CFI Seniors certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Jimmy NORDEN s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison. Il est inscrit au DF CS à Amiens.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues

						sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
ANNEZIN US	Seniors R3	LALOYER Grégory	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Grégory LALOYER est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 2 et 3 septembre 2026 à Amiens.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur LALOYER doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 2 et 3 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
AUBY US	Seniors R3	ZELAZNY Eric	BE2	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Eric ZELAZNY ne détient aucune licence cette saison.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une licence technique nationale pour Monsieur ZELAZNY. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
AVION CS	Seniors R3	MOURABIT Rachid	BEF	BMF Ou DF Coach Jeunes	Monsieur Rachid MOURABIT ne détient qu'une licence joueur cette saison.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une licence technique régionale pour Monsieur MOURABIT. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
AVION US CHTS	Seniors R2 féminines	MALONGA Babylas	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Babylas MALONGA ne détient pas le diplôme requis pour encadrer l'équipe seniors Féminine R2.	La commission demande au club de régulariser la situation, en désignant un entraineur principal de l'équipe seniors R2 féminines, titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors et d'une licence technique régionale ou éducateur fédéral à minima, avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison
BERCK AS	U15 R2	DUCHAUSSOY Christophe	BE2	DF Coach Jeunes	Monsieur Christophe DUCHAUSSOY est en infraction	La commission rappelle au club et à l'éducateur que :

				CFI U14-U19 certifié	avec le recyclage obligatoire tous les 3 ans. Ce dernier, titulaire du BE2, doit suivre une session de recyclage à Clairefontaine pour régulariser la situation et détenir la licence technique nécessaire pour encadrer une équipe de niveau Ligue.	Monsieur DUCHAUSSOY doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - L'inscription de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage organisée par la FFF - la demande puis la validation de sa licence technique nationale La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions encourues seront appliquées.
BETHISY FC	Seniors R3	DI TOMASO Alexis	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Alexis DI TOMASO s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison. Il est inscrit au DF CS à Amiens. Monsieur DI TOMASO ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction La commission rappelle au club qu'il doit demander une licence éducateur fédéral pour Monsieur Alexis DI TOMASO.

						Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
BEUVRY US	Seniors R2 féminines	TABARY Audrey	BMF	BMF ou DF Coach Seniors	Madame Audrey TABARY est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Elle ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Elle est inscrite au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Madame TABARY doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducatrice à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
BIACHE ST VAAST US	Seniors R2	AGEZ Maxime	BMF	BEF	Monsieur Maxime AGEZ, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation BEF lors de la saison 2027-2028.
BILLY MONTIGNY CARAB	Seniors R3	REBATTACHI Rabah	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Rabah REBATTACHI s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue,

						rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
BLARINGHEM US	Seniors R3	HENOT Ludovic	CFI U6-U9 certifié CFI U10-13 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Ludovic HENOT est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
BLERIOT PLAGES US	Seniors R3	KARA Ahmed	BEF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Ahmed KARA est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 8 et 9 septembre 2026 à Amiens.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur KARA doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 8 et 9 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
BONDUES FC	Seniors R3	HEMBERT Maxime	CFI Seniors certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur HEMBERT ne détient pas le diplôme

						requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
BOURBOURG SC	U18 Féminines R2	DETURCK Stéphane	CFI U14-U19	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Stéphane DETURCK s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
BRUAY LABUISSIERE US	U17 R2	LUDWICZAK Marc Antoine	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur s'est engagé par écrit à suivre la formation du CFI U14/U19 cette saison, mais doit également s'engager par écrit à suivre la certification du CFI U14/U19 cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
BRUAY LABUISSIERE US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	LOUCHART Bertrand	CFI Seniors	CFI Seniors certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la certification du CFI Seniors cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
BUIRE HIRSON US	Seniors R3	MONCOMBLE Jérémy	BEF	BMF	Monsieur Jérémy MONCOMBLE est en infraction vis-à-vis du recyclage	La commission rappelle au club et à l'éducateur que :

					obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	Monsieur MONCOMBLE doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
CAGNY ES	Seniors R2 Futsal	TETU Dylan	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la certification du CFI Futsal cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CALONNE RICOUART FCC	Seniors R2	GUENOUNE Rachid	BMF	BEF	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation « accession » au Statut des Educateurs car Monsieur GUENOUNE ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R2. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
CAMBRAI OMCA	Seniors R3	BAMOUNE Mohamed	AUCUN	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Mohamed BAMOUNE s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison. Il est inscrit au DF CS à Liévin.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison.

						La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
CAMBRAI OMCA	Seniors R1 Féminines	SIMEON Nicolas	BEF	BEF	Monsieur Nicolas SIMEON est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. Il ne détient aucune licence cette saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur SIMEON doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
CHAMBLY OISE FC	U18 Féminines R2	EFALE ABATE Christian	CFI U14-U19	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	En date du 10/07/2026, le club a confirmé l'engagement de Monsieur Christian EFALE ABATE à suivre la certification CFI U14/U19 en octobre 2026.	Dérogation accordée jusqu'au 9 octobre 2026. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI U14/U19 lors de la certification programmée du 5 au 9 octobre 2026. La commission fera le point au cours du mois d'octobre. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
CHAUMONT EN VEXIN CS	Seniors R3	QUESMEL Matthieu	BEF	BMF	Monsieur Matthieu QUESMEL est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur QUESMEL doit régulariser sa situation

					Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 8 et 9 septembre 2026 à Amiens.	avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 8 et 9 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
CHAUNY US	U16 R2	CAULIER Anthony	CFI U14-U19	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié		La commission rappelle au club que la dérogation 25-26 a exceptionnellement été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc lors de chaque rencontre officielle ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI U14/U19 avant le 31/12/2026. La commission fera le point en fin d'année 2026. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
COMINES GLAMMS FUTSAL	Seniors R2 Futsal	RAMOS DA SILVA Micael	CFI Futsal U13-U15	CFI Futsal certifié	Monsieur Micael RAMOS DA SILVA s'engage à suivre la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter

						les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
COMPIEGNE AFC	Seniors R3	MAYET Luca	BMF En cours BEF	BMF	Monsieur MAYET est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 8 et 9 septembre 2026 à Amiens.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur MAYET doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 8 et 9 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
CUCQ ST JOSSE GROUP	U17 R2	BLOCH Timothé	CFI U14-U19	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Timothé BLOCH s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match

						officiel joué en situation d'infraction
DESVRES JS	Seniors R3	LANGLOIS Pascal	DES	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Pascal LANGLOIS ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une licence technique nationale pour Monsieur LANGLOIS. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
DIVION UC	U16 R2	TROLET Rémy	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Rémy TROLET s'engage à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
DIVION UC	U18 Féminines R2	PICHON Charlotte	CFI U14-U19	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Madame Charlotte PICHON s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site

						de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
DIVION UC	U15 Féminines R1	BOUCHEZ Sylvain	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Sylvain BOUCHEZ s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
DOUCHY FUTSAL	Seniors R1 Futsal	AMAZOZ Moulai	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Moulai AMAZOZ est monté avec son équipe en seniors R1 Futsal à l'issue de la saison 2025-2026. Il s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».

						La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise également qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison.
DUNKERQUE USL	Seniors R1	SZKWAROK Olivier	BEFF	BEF	Monsieur Olivier SZKWAROK ne détient qu'une licence dirigeant cette saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur SZKWAROK doit détenir une licence technique nationale sous contrat cette saison et régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera la demande puis la validation de sa licence technique nationale sous contrat lors de sa prochaine réunion.
ECOURT ST QUENTIN JS	Seniors R3	LAMOURETTE Christophe	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Christophe LAMOURETTE s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».

						La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
FRETIN US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	DELOBEL Stéphane	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Stéphane DELOBEL s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Seniors et de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
GRAVELINES US	Seniors R1	BOUTOILLE Djezon	BEF	BEF	Monsieur Djezon BOUTOILLE est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur BOUTOILLE doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
HAZEBROUCK SC	Seniors R2	SANNIER Romain	CFI seniors non	DF Coach	Monsieur Romain SANNIER	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

	Féminines		certifié	seniors ou BMF	s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
HAZEBROUCK SC	Seniors R2 féminines	SANNIER Romain	CFI U14/U19 certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Romain SANNIER ne détient pas le diplôme requis pour encadrer l'équipe seniors Féminine R2.	La commission demande au club de régulariser la situation, en désignant un entraîneur principal de l'équipe seniors R2 féminines, titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors et d'une licence technique régionale ou éducateur fédéral à minima, avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison
HENIN BEAUMONT FCF	Seniors R1 Féminines	GABSI David	BEF	BEF	Monsieur David GABSI est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur GABSI doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
HESDIN O	U18 R2	PONCHANT Kilian	AUCUN	DF Coach	Dossier de demande de	La commission réexaminera le dossier lors de sa

				Jeunes CFI U14-U19 certifié	dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	prochaine réunion.
ITANCOURT NEUVILLE E	Seniors R3	BEN KHALFALLAH Karim	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Karim BEN KHALFALLAH est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
LABEUVRIERE ES	Seniors R3	JEZEWSKI Gérard	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Gérard JEZEWSKI est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
LAMORLAYE US	Seniors R3	RABUSSEAU Stéphane	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Stéphane RABUSSEAU est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur RABUSSEAU doit régulariser sa situation

					dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
LAON US	Seniors R3	WAIRY Gwenaël	BE1	BMF	Monsieur Gwenaël WAIRY est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. Il ne détient aucune licence cette saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur WAIRY doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
LAON GPT FEMININ BCV	Seniors R2 féminines	BARNARDI Mathieu	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Mathieu BERNARDI ne détient pas le diplôme requis pour encadrer l'équipe seniors Féminine R2.	La commission demande au club de régulariser la situation, en désignant un entraîneur principal de l'équipe seniors R2 féminines, titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors et d'une licence technique régionale ou éducateur fédéral à minima, avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison
LENS FUTSAL	Seniors R2 Futsal	KANEMA Patrick	CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Patrick KANEMA s'engage à suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal

						U13/U15 et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LIGNY CAULLERY EO	Seniors R3	FORGEZ Thibaut	CFI U14/U19 certifié	BMF	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation « accession » au Statut des Educateurs car Monsieur FORGEZ ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
LILLE MOULINS CARREL US	Seniors R3	DARHMAN Abderrahmane	CFI U14/U19 certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur DARHMAN ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
LINSELLES FC	U18 Féminines R2	GENGEMBRE Damien	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Damien GENGEMBRE s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification du CFI U14/U19 cette

						saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LINSELLES FC	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	DERAED Corentin	CFI U14-U19 certifié	CFI Seniors certifié	Monsieur Corentin DERAED s'engage à suivre la formation CFI Seniors et la certification CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Seniors et de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LONGUENESSE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	DUTHE Anthony	CFI Futsal U13-U15 BMF	CFI Futsal certifié	Monsieur Anthony DUTHE s'engage à suivre la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal

						U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
MARCQ EN BAROEUL O	Seniors R3	MERABTI Noam	AUCUN	BMF Ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur MERABTI ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
MARLES COS	Seniors R3	DARCHEVILLE Maxime	AUCUN	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Maxime DARCHEVILLE s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison. Il est inscrit au DF CS à Liévin.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match

						officiel joué en situation d'infraction
MAROEUIL AS	Seniors R3	LECLERCQ Maxence	AUCUN	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Maxence LECLERCQ est en cours de formation BMF 26-27.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du BMF cette saison. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
MAUBEUGE FUTSAL ACADEMY	Seniors R2 Futsal	BOURRAI Hocine	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors DF Coach Jeunes	CFI Futsal certifié	Monsieur Hocine BOURRAI s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
MERU US	Seniors R3	ETOUMANN Dominique	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Dominique ETOUMANN est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que :

					Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 8 et 9 septembre 2026 à Amiens.	Monsieur ETOUMANN doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 8 et 9 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
MOUVAUX ES	Seniors R3	IZEGHOUINE Ramdane	AUCUN	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Ramdane IZEGHOUINE est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025.	Dérogation accordée pour la saison. (2^{ème} saison) L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission suggère à Monsieur IZEGHOUINE de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
NEUCHATEL E	Seniors R3	HENIN Jérémy	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Jérémy HENIN est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 2 et 3 septembre 2026 à Amiens.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur HENIN doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 2 et 3 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale

NIBAS FRESSENNEVILLE US	U18 R2	ALLEN Jean-François	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Jean-François ALLEN s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
NIBAS FRESSENNEVILLE US	U17 R2	GASPARD Cédric	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Cédric GASPARD est monté avec son équipe en seniors U17 R2 à l'issue de la saison 2025- 2026. Il s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.

						La commission précise également qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison.
NOEUX LES MINES US	Seniors R2	KLEINPETER Rémi	BMF En cours BEF	BEF	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur KLEINPETER ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R2. Le club doit régulariser la situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison.
NOEUX LES MINES US	U18 Féminines R2	POUPELIER Samuel	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur s'est engagé par écrit à suivre la formation du CFI U14/U19 cette saison, mais doit également s'engager par écrit à suivre la certification du CFI U14/U19 cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
NOGENT US	Seniors R2	ACHEEN Jess	BMF	BEF	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation « accession » au Statut des Educateurs car Monsieur ACHEEN ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R2. Le club doit régulariser la situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison.
ORIGNY THIERACHE SC	Seniors R3	DUCARMES Rémi	DF Coach Seniors	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Rémi DUCARMES ne détient qu'une licence joueur cette saison.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une licence éducateur fédéral pour Monsieur DUCARMES. Le club doit régulariser la situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison.
ORRY LA CHAPELLE AS	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	KRISSAANE Ghazi	AUCUN	CFI Seniors certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. Le club doit transmettre la demande de dérogation qui correspond à l'équipe encadrée,	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.

					accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation du CFI Seniors et la certification du CFI Seniors cette saison.	
PERENCHIES USF	U15 Féminines R2	HENNEBEL Grégory	AUCUN	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Grégory HENNEBEL s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
PONT STE MAXENCE US	U15 Féminines R1	MARIE David	CFI U6-U9 certifié	CFI U14-U19 certifié	Monsieur David MARIE s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».

						La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
ROYE US	Seniors R3	BRAILLY Jérôme	BEF	BMF	Monsieur Jérôme BRAILLY est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 2 et 3 septembre 2026 à Amiens.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur BRAILLY doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 2 et 3 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
ROUBAIX WERVICQ RCF	Seniors R2 féminines	LAWSON Ladislav	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Ladislav LAWSON ne détient pas le diplôme requis pour encadrer l'équipe seniors Féminine R2.	La commission demande au club de régulariser la situation, en désignant un entraîneur principal de l'équipe seniors R2 féminines, titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors et d'une licence technique régionale ou éducateur fédéral à minima, avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison
SECLIN FC	Seniors R2	HAMMEL Pierre	BMF En cours BEF	BEF	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur HAMMEL ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R2. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
SOISSONS IFC	Ecole de Football	BEKKA Yassine	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFF1	TFP DF Responsable Ecole de Football	Monsieur Yassine BEKKA est en cours de formation BMF apprentissage 26-27.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être

			CFF2			présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du BMF apprentissage cette saison. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
SOUCHEZ CSAL	Seniors Féminines R2	MENIER Vincent	CFI Seniors certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation DF Coach Seniors cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
ST AMAND FC	Seniors N2	DA SILVA Marco	BEF	DES	Monsieur Marco DA SILVA, titulaire du BEF, est monté avec son équipe en Seniors N2 à l'issue de la saison 2025-2026. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin afin de régulariser sa situation.	Avis favorable de la Ligue transmis à la CFSE pour décision. La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur DA SILVA doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2/09/2025 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
ST ANDRE US	Seniors R3	GOSMAN David	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur David GOSMAN est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur GOSMAN doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :

						- la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
ST JUST EN CHAUSSEE	Seniors R3	BRUNET Olivier	BEF	BM ou DF Coach Seniors	Monsieur BRUNET est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 2 et 3 septembre 2026 à Amiens.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur BRUNET doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 2 et 3 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
ST MARTIN TATINGHEM	Seniors R3	MANONI Jean-Baptiste	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Jean-Baptiste MANONI est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur MANONI doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
STEENVOORDE AS	Seniors N2	WILLEMOT Valentin	BEF	DES	Monsieur Valentin WILLEMOT, titulaire du BEF, est monté avec son équipe en Seniors N2 à l'issue de la saison 2025-2026.	Avis favorable de la Ligue transmis à la CFSE pour décision.
TEMPLEUVE AS	U18 R2	DUMONT Mickaël	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Mickael DUMONT s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du

						Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
VALENCIENNES SUMMER	Seniors R3	DRAPIER Stéphane	AUCUN	BMF Ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation « accession 2è saison » au Statut des Educateurs car Monsieur DRAPIER ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
VERLINGHEM FOOT	Seniors R3	WIPLIER Rodolphe	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Rodolphe WIPLIER est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur WIPLIER doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
VERMELLES US	U14 Ligue	RODRIGUES DA SILVA Diego	CFI U14-U19 certifié	BMF ou DF Coach Jeunes	Monsieur Diego RODRIGUES DA SILVA s'engage à suivre le DF Coach Jeunes cette saison. Il est inscrit au DF Coach Jeunes à Liévin.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être

						présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
VERMELLES US	Seniors Féminines R2	HERBAUX Bertrand	CFI Seniors CFI U10-U13 certifié	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Bertrand HERBAUX est monté avec son équipe en seniors R2 Féminines à l'issue de la saison 2024-2025 (2 ^{ème} saison de dérogation)	Dérogation accordée pour la saison (2^{ème} saison de dérogation). L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
WATTRELOS US	Seniors R3	MIMOUN Farid	BMF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Farid MIMOUN est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. A ce jour, il n'est pas inscrit à l'une des sessions de recyclage programmées avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur MIMOUN doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion :

						- la présence de l'éducateur à l'une des sessions de recyclage programmée avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison - la demande puis la validation de sa licence technique régionale
WINGLES SCPP	Seniors R3	BEHAGUE Romain	CFI Seniors certifié	BMF Ou DF Coach Seniors	Aucune demande de dérogation n'a été demandée par le club.	La commission rappelle au club qu'il doit demander une dérogation au Statut des Educateurs car Monsieur BEHAGUE ne détient pas le diplôme requis pour encadrer en seniors R3. Le club doit régulariser la situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.

Jeunes Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes jeunes évoluant en Ligue, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

- Soit ces clubs n'ont pas répondu à l'enquête relative à l'encadrement des équipes de Ligue envoyée par mail ce début de saison,
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui ne possède pas le diplôme requis.
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui possède le diplôme requis mais pour lequel la licence éducateur ou technique n'a pas été demandée.

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

Sans retour des clubs cités ci-dessous à statut-educateur@lfhf.fff.fr avant le jeudi 10 septembre 2026, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

U18 R1 (obligation d'encadrement = DF Coach jeunes ou BMF) :

- BEAUVAIS AS : Licence éducateur fédéral à demander pour Christophe GUEMOUN
- CAMON US : Dérogation à demander pour Arezki MELAIMI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre le DF Coach Jeunes cette saison. Licence éducateur fédéral à demander pour Arezki MELAIMI
- CHAMBLY FC : Licence Technique Régionale à demander pour Bryan SINNAEVE
- FEIGNIES AULNOYE EFC : Dérogation à demander pour Axel GOLINVAL, en cours de formation BMF apprentissage.
- LESQUIN US : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- ST AMAND FC : Licence Technique Régionale à demander pour Madjid BELHOUARI

U18 R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- AMIENS SC : Dérogation à demander pour Franck NDONGO, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison.
- ANICHES SC : Dérogation à demander pour Frédéric LEPRETRE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison.
- AVION CS : Dérogation à demander pour Quentin WIART, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison. Licence éducateur fédéral à demander pour Quentin WIART
- CAMPHIN EN PEVELE ECF : Dérogation à demander pour Dimitri DELDAELE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison.
- CHANTILLY US : Licence Technique Régionale à demander pour Pierre Henri LEMA FWANI
- CHATEAU THIERRY IE : Licence éducateur fédéral à demander pour Pierre SERRA
- DUNKERQUE MALO FC : Dérogation à demander pour Hugo BLASZCZYNSKI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison.
- ETAPLES AS : Licence Technique Régionale à demander pour Simon MARGUERITTE
- GOUVIEUX US : Licence Technique Régionale à demander pour Enzo VERON
- HESDIN O : Transmettre un engagement écrit de Kilian PONCHANT à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours
- ITANCOURT NEUVILLE : Licence éducateur fédéral à demander pour Louis CARPENTIER
- LIEVIN O : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- MARCQ EN BAROEUL O : Dérogation à demander pour Yohan D'HELLEMMME, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- MAUBEUGE US : Licence Technique Régionale à demander pour Ahmed BEN GHALEM
- NOYON FCJ : Licence Technique Régionale à demander pour Djafari IBRAHIME
- VIMY US : Licence éducateur fédéral à demander pour Rudy WEIDEMANN

U17 R1 (obligation d'encadrement = DF Coach jeunes ou BMF) :

- GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN : Licence Technique Régionale à demander pour Ahmed BELMIR
- LILLE MOULINS CARREL US : Licence Technique Régionale à demander pour Cédric HAMEL
- PAYS DE ST OMER US : Licence Technique Régionale à demander pour Mehdi VIEQUE

U17 R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- BRUAY LA BUISSIERE US : Transmettre un engagement écrit de Marc Antoine LUDWICZAK à suivre la formation et la certification CFI U14-U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours
- CAMON US : Licence éducateur fédéral à demander pour Sadio DEMBELE
- CHAMBLY FC : Licence Technique Régionale à demander pour Théo VOS
- CHAUMONT EN VEXIN CS : Licence Technique Régionale à demander pour Ella EBIANG'NE
- ETAPLES AS : Licence Technique Nationale à demander pour Jean-Loup ETIENNE
- LAMBERSART UF : Licence éducateur fédéral à demander pour Jordan DUPORT
- LESQUIN US : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- ROUBAIX RC : Licence Technique Régionale à demander pour Maxime REVELLION TEPER

U16 R1 (obligation d'encadrement = DF Coach Jeunes ou BMF) :

- AVION CS : Licence Technique Régionale à demander pour Mohamed BOUABDALLAH
- CAMON US : Dérogation à demander pour Quentin DUCROCQ, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre le DF Coach Jeunes cette saison. Licence éducateur fédéral à demander pour Quentin DUCROCQ
- DUNKERQUE USL : Licence Technique Régionale à demander pour Vedat COGALAN
- WAZIERS USM : Dérogation à demander pour Anthony TRINEL, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre le DF Coach Jeunes cette saison

U16 R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- AMIENS PORTO FCP : Licence Technique Régionale à demander pour Corentin DURIEZ
- CHATEAU THIERRY E : Licence Technique Régionale à demander pour Kaiss TOUMSI
- LILLE MOULINS CARREL US : Dérogation à demander pour Ludovic ZIDOUN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 ou le DF Coach Jeunes cette saison
- LE PAYS DU VALOIS US : Licence Technique Régionale à demander pour Mehdi BOUCHEMAL
- MARCQ EN BAROEUL O : Licence Technique Régionale à demander pour Charles GRUSON
- PAYS DE ST OMER US : Licence Technique Régionale à demander pour Anthony LEMETTRE
- ST AMAND FC : Licence Technique Régionale à demander pour Eddy LECONTE

U15 R1 (obligation d'encadrement = DF Coach Jeunes ou BMF) :

- BEAUVAIS OISE AS : Licence Technique Régionale à demander pour Yaya DEM
- LILLE OSC : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- PAYS DE ST OMER US : Licence Technique Régionale à demander pour Hugo DE SOUSA MOREIRA

U15 R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- BERCK AS : Licence Technique Nationale à demander pour Christophe DUCHAUSSOY
- BONDUES FC : Licence Technique Régionale à demander pour Vadim DECOTTIGNIES
- CAMON US : Licence Technique Régionale à demander pour Alexandre MILICEVIC
- CROIX FIC : Licence Technique Régionale à demander pour Frédéric MERTENS
- LESQUIN US : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- LIEVIN O : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- RONCHIN US : Licence Technique Régionale à demander pour Rachid EL BARKAOUI

U14 Ligue (obligation d'encadrement = DF Coach Jeunes ou BMF) :

- AMIENS PORTO FCP : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- BETHUNE STADE : Dérogation à demander pour Baptiste BERNARD, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison
- BONDUES FC : Licence Technique Régionale à demander pour Tom DUBOIS
- CAMBRAI AC : Licence éducateur fédéral à demander pour Karim SADKI
- CHATEAU THIERRY IE : Licence Technique Régionale à demander pour Ange Dieudonne OKEMBA
- HAUTMONT AS : Licence Technique Régionale à demander pour Jimmy DUBROMEL
- LAMBERSART UF : Licence Technique Régionale à demander pour Samuel ROBAIL
- LAMBRES LEZ DOUAI ES : Licence éducateur fédéral à demander pour Sidi DERRAR
- LE PAYS DU VALOIS US : Dérogation à demander pour David GUATELLI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison
- LESQUIN US : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- LIEVIN O : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- LILLE OSC : Désigner un éducateur titulaire du diplôme requis et détenteur d'une licence éducateur fédéral ou technique régionale
- MARLY USM : Licence Technique Régionale à demander pour Etienne DELL'OGGIO
- NOGENT US : Dérogation à demander pour Blomahekou DOUE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison
- PAYS DE ST OMER US : Dérogation à demander pour Hugo DINE, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison

Féminines Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- Pour les **seniors Féminines R1, R2 et Interdistricts niveau 1** :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

- Pour les **jeunes féminines U18 R1/R2 et U15 R1/R2** :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

Sans retour des clubs cités ci-dessous à statut-educateur@lfhf.fff.fr avant le jeudi 10 septembre 2026, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R1 Féminine (obligation d'encadrement = BMF) :

- CAMBRAI OMCA : Licence Technique Régionale à demander pour Nicolas SIMEON
- HENIN FCF : Licence Technique Régionale à demander pour David GABSI
- PAYS DE ST OMER US : Licence Technique Régionale à demander pour Fabien ZANETTA

Seniors R2 Féminine (obligation d'encadrement = DF Coach Seniors ou BMF) :

- AVION US CHTS : Désigner un entraîneur principal titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors à minima et détenteur d'une technique régionale ou éducateur fédéral
- BEUVRY US : Licence Technique Régionale à demander pour Audrey TABARY
- HAZEBROUCK SC : Désigner un entraîneur principal titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors à minima et détenteur d'une technique régionale ou éducateur fédéral
- LAON GPT FEMININ BCV : Désigner un entraîneur principal titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors à minima et détenteur d'une technique régionale ou éducateur fédéral

- NOYELLES SOUS LENS US : Désigner un entraîneur principal titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors à minima et détenteur d'une technique régionale ou éducateur fédéral
- PEVELE FC : Désigner un entraîneur principal titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors à minima et détenteur d'une technique régionale ou éducateur fédéral
- SOUCHEZ CSAL : Transmettre un engagement écrit de Vincent MENIER à suivre la formation le DF Coach Seniors cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours
- ROUBAIX WERVICQ RCF : Désigner un entraîneur principal titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors à minima et détenteur d'une technique régionale ou éducateur fédéral
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Licence Technique Régionale à demander pour Rabéa DRIAI

Seniors Féminine Interdistricts (obligation d'encadrement = CFI Seniors certifié) :

à venir

U18 Féminine R1 (obligation d'encadrement = DF Coach Jeunes ou BMF) :

à venir

U18 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

à venir

U15 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

à venir

U15 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

à venir

FUTSAL seniors Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

Sans retour des clubs cités ci-dessous à statut-educateur@lfhf.fff.fr avant le **jeudi 10 septembre 2026**, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R1 FUTSAL (obligation d'encadrement = CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- ANZIN FUTSAL : Licence éducateur fédéral à demander pour Mohamed ABDELAZIZ
- ACADEMIE DEULE FUTSAL : Licence technique régionale à demander pour Noret MOUDDENE
- BETHUNE ESSARS FUTSAL : Dérogation à demander pour Fabrice ONQUIERT, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification du CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Fabrice ONQUIERT
- MONS EN BAROEUL FC : Licence éducateur fédéral à demander pour Naim ZELLAGUI
- MONTATAIRE US : Dérogation à demander pour Hassan KENOUEZ, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification du CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Hassan KENOUEZ
- PERONNE Futsal : Dérogation à demander pour Moussa OUALIT, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification du CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Moussa OUALIT

Seniors R2 FUTSAL (obligation d'encadrement = CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- BARLIN FUTSAL : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Futsal certifié et détenteur d'une éducateur fédéral
- CAGNY ES : Transmettre un engagement écrit de Dylan TETU à suivre la certification du CFI Futsal cette saison afin de compléter la demande de dérogation en cours
- COMINES GLAMMS FUTSAL : Licence animateur à demander pour Micael RAMOS DA SILVA
- COMPIEGNE FUTSAL : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Futsal certifié et détenteur d'une éducateur fédéral
- HAUTMONT FC : Dérogation à demander pour Donovan LAMACQ, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Donovan LAMACQ
- LENS Futsal : Licence animateur à demander pour Patrick KANEMA
- MONS EN BAROEUL FC : Rappel : Monsieur Wissam SAAD EL MASRI doit suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI FUTSAL avant le 31/12/2026. Licence animateur à demander pour Wissam SAD EL MASRI
- MOUVAUX FUTSAL : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Futsal certifié et détenteur d'une éducateur fédéral
- SAINT SAULVE S'POINT BOYS : Licence éducateur fédéral à demander pour Youssef ZAROURI
- THUNDER FUTSAL CLUB : Dérogation à demander pour Alexis OPIGEZ, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Alexis OPIGEZ
- TOURCOING M FUTSAL : Dérogation à demander pour Farid CHIHEB, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Farid CHIHEB
- WATTRELOS FUTSAL : Dérogation à demander pour Nourdine MENASRI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Futsal U13/U15, la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.

- WIMEREUX FUTSAL : Licence éducateur fédéral à demander pour Faissal EL GUERRABI
- WINGLES FUTSAL : Dérogation à demander pour Benjamin SORICELLI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Futsal U13/U15 ; la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Benjamin SORICELLI

→ Demande d'exemption de Formation Professionnelle Continue (recyclage) :

HAMEL Cédric : dossier validé

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

→ Prochaine CRSEE : 23 septembre 2026

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE
Président de séance

